

UN BEAU GESTE—EXEMPLE A SUIVRE

Une heureuse et louable mesure vient d'être prise, sur l'initiative de nos confrères, médecins-consultants à Pougues-les-Eaux.

Un de nos confrères du Cher, père de quatre enfants, dont l'aîné a dix ans, sans autres ressources que les revenus de sa profession, est malade depuis de longs mois et incapable de travailler. L'un de nos maîtres lui ordonnait récemment un séjour prolongé à Pougues. Bien que pensionné par l'Association Amicale et secouru par l'Association générale et sa société locale, notre ami ne pouvait plus faire les frais d'une cure de longue durée dans cette station.

Mis au courant de la situation par le Dr. GAUCKLER, le Syndicat d'initiative de Pougues, présidé par le Dr. A. FAUCHER, vient de mettre à la disposition du Président du Syndicat des médecins du Cher, une bourse de séjour de deux mois qui, attribuée à notre confrère, va lui permettre enfin de se faire soigner, et espérons-le, de guérir.

Dans sa lettre, le Dr. A. FAUCHER annonce qu'une bourse de même importance sera attribuée chaque année à un médecin malade et dénué de ressources.

Il y a une belle leçon de solidarité à tirer de ce fait. Il y a aussi un exemple à suivre.

Et puis, n'est-il pas équitable que le corps médical, qui est l'agent de la prospérité des villes d'eaux, bénéficie dans quelque mesure de cette prospérité sous la forme de bourses de séjour qui permettraient à ses éclopés de recevoir des soins qu'il leur serait impossible de se procurer avec leurs seules ressources.

C'est le devoir des médecins-consultants de provoquer des initiatives de ce genre.

En attendant la généralisation de cette mesure, la reconnaissance des médecins doit aller d'abord à ceux qui en ont eu la première idée, à ceux qui l'ont su réaliser.

Pougues doit avoir une place à part, une situation privilégiée dans l'affection — et dans les indications — du corps médical français.

Dr. PRUNET, de Jars (Cher).

Extrait du Bulletin Officiel de l'Union des Syndicats Médicaux de France.